

03 juin 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020

COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 76 424,60€

Recettes de fonctionnement : 88 299,66 €

La section de fonctionnement présente un solde positif de 11875,06 € sans reprise des résultats antérieurs et de 157 939,27 € avec reprise des résultats antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Dépenses d'investissement : 65028,23 €

Recettes d'investissement : 15027,84 €

La section d'investissement présente un solde négatif de 50 000,39 € sans reprise des résultats antérieurs et un solde négatif de 54 427,16 € avec reprise des résultats antérieurs.

Le compte administratif 2019 présente un solde net positif de 103 512,11 € avec reprise des résultats antérieurs.

Le compte de gestion et le compte administratif 2019 sont votés à l'unanimité des présents.

BUDGET PRIMITIF 2020.

La section de fonctionnement : Dépenses : 158 417 € Recettes : 196 797,47 € soit un excédent prévisionnel de 38 380,47 €.

La section d'investissement s'équilibre à 97 727,16 €.
Il est voté à l'unanimité des présents.

VOTE DES 3 TAXES.

	Taux communal	Taux moyen départemental	Taux moyen national
Taxe d'habitation	14.39%	/	/
Foncier bâti	11%	20.07%	21.59%
Foncier non bâti	19.68%	23.66%	49.72%

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité des présents de ne pas augmenter le pourcentage des 3 taxes communales.

A noter que les bases d'imposition passent :

- Pour la taxe d'habitation : de 164061 € effective pour 2019 à 166000 € prévisionnelle pour 2020.
- Pour le foncier bâti : de 98016 € effective pour 2019 à 96500 € prévisionnelle pour 2020 soit une légère baisse.
- Pour le foncier non bâti : de 4760 € effective pour 2018 à 4800 € prévisionnelle pour 2020 donc stable.

INDEMNITES DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

A compter de ce nouveau mandat 2020, le gouvernement a décidé de réévaluer les indemnités des maires et adjoints pour toutes les communes de moins de 3000 h.

Pour le maire l'indemnité passe à 25,5% de l'indice 1027 soit 991,80 € brut mensuel. Accepté à l'unanimité des présents.

Pour l'adjoint l'indemnité proposée est de 9,9% de l'indice 1027 soit 385,05€ brut mensuel. Accepté à l'unanimité des présents.

SALLE DE CONVIVIALITE.

Sur proposition du maire, il est décidé à l'unanimité des présents de conserver M. Gérard GOVORUN pour suivre les locations et les constats des lieux de la salle de convivialité.

BIBLIOTHEQUE POST CONFINEMENT

La bibliothèque est de nouveau ouverte mais avec des directives départementales strictes afin de garantir la sécurité des personnes face au Covid19. Elle est ouverte tous les mardis de 17h à 18h30. Elle restera ouverte durant les mois de juillet et août.

Le fonctionnement se fera en mode « drive » de la manière suivante :

- **La liste des livres présents est dispo à la bibliothèque ou en mairie aux heures d'ouverture.**
- **Passer les réservations par mail ou par SMS aux coordonnées mentionnées sur la liste.**
- **Mentionner le titre et la référence inscrite sur la tranche du livre,
Exemple : Le jeu du chuchoteur. A R CAR.**
- **Les livres seront préparés pour le mardi suivant.**
- **Ne pas oublier le port du masque, et du gel hydro alcoolique est disponible à l'entrée.**
- **Tous les livres rapportés sont ensuite nettoyés.**

Le conseil Municipal